

Beauvais, le 15 juillet 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DEROGATIONS AU COUVRE-FEU : LE SMABT ET LA SAGEB REAGISSENT A LA DECISION DU CONSEIL D'ETAT

Le SMABT et la SAGEB soulignent les conséquences directes que cette décision fait peser sur la compétitivité et l'attractivité de l'aéroport de Beauvais. Les élus du SMABT, la SAGEB et ses nombreuses entreprises partenaires continueront à défendre leur conviction que développement économique et respect de l'environnement sont parfaitement compatibles.

La décision rendue le 9 juillet par le Conseil d'Etat entraîne l'annulation de l'article 1^{er} de l'arrêté qui permettait, dans des circonstances très exceptionnelles, indépendantes des compagnies aériennes et sous le contrôle de la DGAC, l'atterrissage après minuit des avions basés.

Ce dispositif construit en toute transparence pour protéger le plus grand nombre n'a donné lieu à aucune dérogation depuis l'arrêté du 26 décembre 2019. Ces dérogations avaient pour bus d'éviter le coût environnemental des détournements des vols sur des aéroports situés à plus de 200 kilomètres et le rapatriement des passagers en autocars au cœur de la nuit.

Dans un secteur très concurrentiel, cette décision fait peser un risque sur la compétitivité et l'attractivité de l'aéroport de Beauvais, seul aéroport en France avec Orly à connaître un couvre-feu.

Cette décision pénalise aussi l'écosystème de l'aéroport touché de plein fouet par les effets de la crise Covid. L'accueil d'avions basés a permis la création de nouvelles activités comme la restauration à bord, la maintenance aéronautique, le nettoyage à bord, l'ouverture d'un hôtel qui ont permis la création de nombreux emplois en plus des 60 membres d'équipages installés à Beauvais.

L'effet catalyseur de l'aéroport (3438 emplois dont 1000 emplois directs occupés à 85% par des habitants de l'Oise, 248 millions € de PIB) est aujourd'hui indiscutable.

Propriétaires et exploitant de l'aéroport érigent le respect de l'environnement comme un axe stratégique majeur et non comme une source de régression. Investissements de décarbonation, réduction de moitié des consommations d'énergie, diminution de l'empreinte acoustique et augmentation des prises en charge pour insonoriser 100% des logements éligibles, l'aéroport de Beauvais multiplie ses efforts pour atteindre des objectifs ambitieux concrets et mesurables.

L'aéroport de Beauvais continuera à travailler, à proposer des solutions alternatives constructives dans l'objectif assumé d'un développement économique respectueux de l'environnement.

Pour tout renseignement, consultez nos sites :

www.smabt.fr & www.aeroportbeauvais.com



À PROPOS DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS

L'aéroport de Beauvais, un engagement au service de son territoire :

- 10^{ème} aéroport en France, 4 millions de passagers, 24 000 mouvements
- 3438 emplois dont 1 000 emplois directs occupés à 50% par des habitants du Beauvaisis
- 242 M€ de Produit Intérieur Brut dont 92M€ dans l'Oise
- Une réduction de 50% des émissions de CO2 d'ici 2030 et l'objectif de la neutralité carbone sans compensation d'ici 2050 (niveau 4+ Airport Carbon Accreditation)
- 166 passagers par vol, coefficient d'emport le plus élevé de France (moyenne nationale 110)
- Une flotte d'appareils de dernière génération (A 320 neo et B 737 8-200)
- L'insonorisation de 83% des logements éligibles au dispositif réglementaire.

Contacts SMABT : Tél. 03 44 03 65 40 - aeroports@oise.fr

Contacts SAGEB : Corinne Neveux - Tél. 03 44 11 41 63 - corinne.neveux@aeroportbeauvais.com